



GUIDE DE REPRISE DU BADMINTON POUR LES MINEURS

Mesures sanitaires / **Décembre 2020**



FFBad
Fédération Française
de Badminton

PÉRIMÈTRE DE REPRISE D'ACTIVITÉS DES MINEURS

APPLICABLE À COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2020



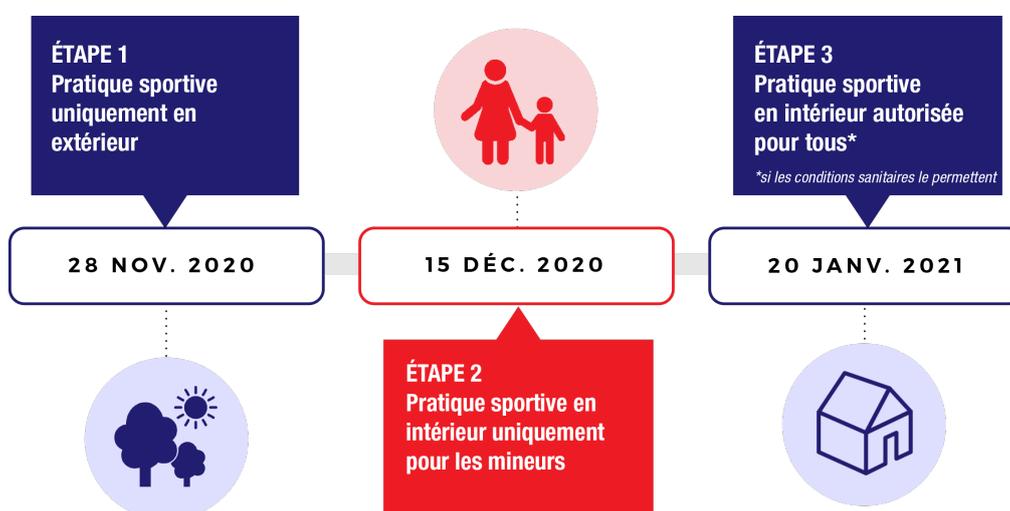
La FFBaD s'engage à décliner le protocole de reprise d'activités sportives des mineurs émanant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le présent protocole FFBaD précise les modalités d'organisation des activités badminton des mineurs licenciés dans un club affilié pour la période d'allègement progressif du confinement. Ce présent protocole entrera en vigueur le 15 décembre 2020.

Dès le 15 décembre 2020, les badistes de moins de 18 ans pourront retrouver le chemin des courts et des gymnases pour de l'entraînement dans le strict respect du présent protocole. Les compétitions demeurent suspendues et les activités de convivialité restent prosrites. Attention à cette même date, un nouveau couvre-feu sera instauré à partir de 20h00. Les clubs devront aussi prendre en compte cette donnée pour la planification des entraînements et permettre à leurs licenciés d'être rentrés chez eux à cette heure-ci.

La FFBaD s'est voulue pédagogue pour accompagner cette reprise. En plus du respect strict des gestes barrières édictés par le gouvernement, la FFBaD est résolument engagée dans la lutte contre l'épidémie. Nous comptons sur vous pour respecter et faire respecter scrupuleusement les gestes barrières en poursuivant nos efforts, en conscience et en responsabilité, afin de permettre une reprise complète de l'activité badminton dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais.

La FFBaD a créé une adresse unique, pour toutes questions : infoscovid@ffbad.org





FFBad
Fédération Française
de Badminton

LA FICHE CONSEILS

APPLICABLE À COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2020



**À RESPECTER ET
À FAIRE RESPECTER**

À télécharger
[ICI](#)

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est possible à partir du 15 décembre 2020, dans tous les équipements sportifs couverts, uniquement pour les mineurs dans le cadre d'une pratique encadrée. Les horaires d'entraînement doivent être adaptés pour que les pratiquants et encadrants puissent rentrer avant le couvre-feu de 20h. La FFBAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE


1 mètre minimum
Respect des règles de distanciation physique de 1 mètre minimum en dehors du court


Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de 6 ans et +


Les accompagnants sont interdits dans le gymnase

AVANT DE JOUER


Vestiaires collectifs ouverts
Mais il est conseillé d'arriver avec son propre matériel (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)


Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

SUR LE TERRAIN


Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et obligatoire pour l'encadrant


Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette


Double autorisé avec une distanciation physique d'au moins 2 mètres en toute situation de jeu


Changements de coté possible en respectant le sens des aiguilles d'une montre

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org



LES DEVOIRS DU CLUB



- Désigner un référent COVID devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires.
- Tenir un registre de présence et le communiquer aux services compétents si nécessaire. Un document type est disponible dans votre boîte à outils pour la reprise, sur [MyFFBaD](#).
- Faire respecter les gestes barrières :
 - Affichage dans l'ensemble du gymnase des règles générales et du document FFBaD.
 - Inviter les jeunes à télécharger l'application [Tousanticovid](#)
- Ouvrir les vestiaires collectifs.
- Planifier les entraînements pour permettre aux licenciés d'être rentrer chez eux avant 20h00, heure de début du nouveau couvre-feu instauré à partir du 15 décembre 2020.
- Veiller, en collaboration avec le gestionnaire de l'équipement, au nettoyage et à la désinfection des lieux.



- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité :
 - Distanciation physique d'un mètre en statique.
 - Distanciation physique d'au moins deux mètres en toute situation de jeu.
 - Eviter le brassage des enfants :
 - 30 badistes par créneaux.
 - Groupes homogènes stabilisés pour toutes les séances jusqu'à fin décembre.
 - Les attroupements et rassemblements doivent être limités et évités au maximum.

LES DEVOIRS DU LICENCIÉ ET DE SON RESPONSABLE LÉGAL



- Ne pas se présenter à l'entraînement si vous avez des symptômes caractéristiques de la COVID19, si vous êtes identifié comme cas contact si vous avez été testé positif.
- Déclarer sans délais à l'éducateur sportif, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif.
- Venir seul – les accompagnants sont interdits dans l'enceinte du gymnase – en tenue et avec son propre matériel.
- Respecter le protocole affiché.

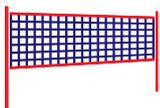


LES RÈGLES SPÉCIFIQUES



- Double autorisé
- Poignées de main, checks ou autres sont remplacés par un signe de la raquette
- Changements de côtés possibles en circulant dans le sens d'une aiguille d'une montre

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL



- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après.
- Éviter au maximum les points contact en laissant les portes ouvertes
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.
- Si des équipements partagés (ex : raquettes) sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence.
- Aérer entre chaque séance si c'est possible

GEL HYDROALCOOLIQUE



- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition à l'entrée et à la sortie de l'équipement.
- Il est important de se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique régulièrement.

PORT DU MASQUE



- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains dans l'ensemble de la salle pour l'ensemble des personnes présentes (encadrants et badistes de plus de 6 ans).
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières. L'affiche du port du masque obligatoire est disponible [ICI](#).
- Les masques sont fournis par les parents des joueurs.
- Le club doit mettre à disposition des masques pour les enfants ayant oublié le leur.



FFBad
Fédération Française
de Badminton

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU RETOUR SUR LES COURTS PAR POPULATION

APPLICABLE À COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2020



JE SUIS ENCADRANT

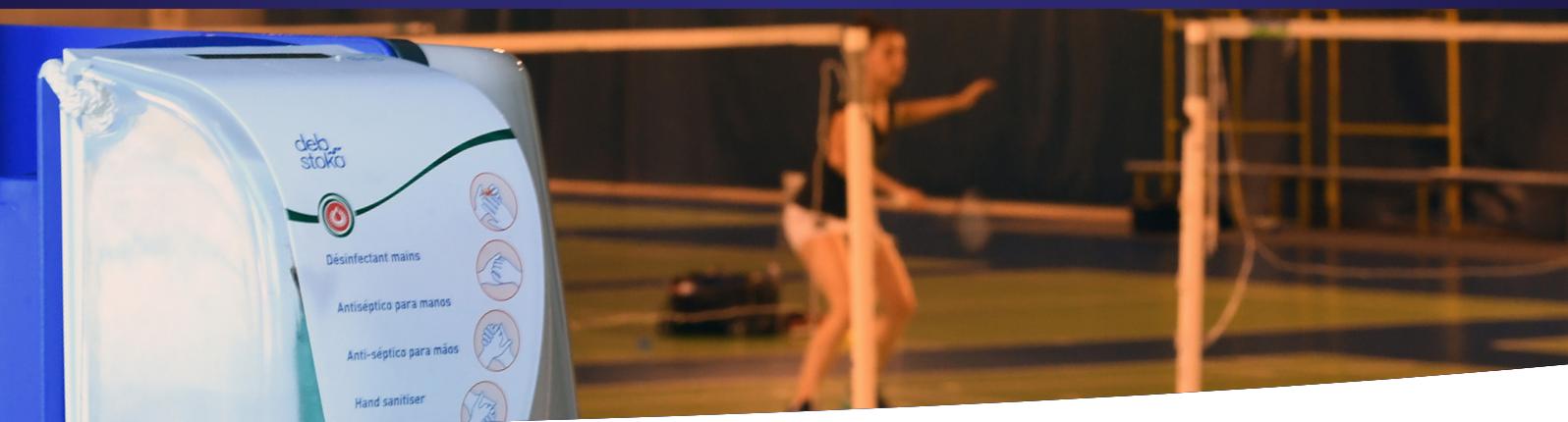
- J'adapte ma séance en favorisant les activités, ateliers ou autres permettant de garantir la distanciation et le respect des gestes barrières
- Je montre le bon exemple :
 - En portant bien mon masque à tout moment
 - En utilisant le gel hydroalcoolique
 - En rappelant à chaque début de séance les gestes barrières
- Je suis le garant de l'application des gestes barrières et de la distanciation
- Je fais le lien avec les familles
- Je tiens le registre Covid

JE SUIS DIRIGEANT

- Je rassure les parents :
 - En communiquant avec eux en amont de la reprise.
 - En anticipant le fait qu'ils ne pourront accéder au gymnase.
 - En leur rappelant que les gestes barrières sont bien respectés.
- Je forme mes salariés, mes bénévoles, sur les protocoles à respecter et à faire respecter.
- Je désigne un référent Covid et m'assure avec lui du respect des gestes barrières.
- J'entretiens le lien avec la municipalité.
- Je fournis des masques à mes encadrants et le matériel sanitaire nécessaire.

Retrouvez dans votre boîte à outils sur [MyFFBaD](https://myffbad.fr) un inventaire des aides que vous pourrez demander ainsi que des modèles de courrier à adresser à votre mairie.

PROCÉDURE EN CAS DE CAS POSITIF COVID



QUE FAIRE ?

**UN DIRIGEANT, JOUEUR ETC. DU CLUB VOUS INFORME
QU'IL A ÉTÉ TESTÉ POSITIF AU COVID.**

1. J'invite ce dirigeant, joueur etc. à rester chez lui et à éviter les contacts avec d'autres personnes.
2. Je l'invite à prendre attache avec son médecin traitant.
3. Je préviens l'ARS de mon département.
4. Avec l'aide de l'ARS j'identifie les « cas contacts à risque ».

« Toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université). »
5. Je préviens les cas contacts identifiés et je les invite à prendre attache avec leur médecin traitant, à rester chez eux et à éviter les contacts avec d'autres personnes. Je leur indique qu'ils doivent se faire tester 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
 6. Je leur indique qu'ils peuvent se faire tester dans le laboratoire de leur choix ou dans les centres de dépistage de leur choix <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Les tests PCR sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin.

VALIDITÉ DU PRESENT PROTOCOLE

MAJ. 12/12/2020



Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.

Nous espérons que celui-ci vous permette et permette à vos jeunes joueurs de reprendre une activité la plus satisfaisante possible avant nous l'espérons une reprise normale.
Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre Comité départemental et votre Ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org



FFBad

Fédération Française
de Badminton